

Avant d'en venir à des paroles sévères et à des confrontations, il faudrait, je pense, que le ministre des Transports fasse à la Chambre une déclaration très nette quant à l'attitude du Canadien National. Le CN accepte-t-il ce rapport comme une décision qu'il doit appliquer? Reconnaît-il qu'il doit, comme le gouvernement, prendre les mesures nécessaires pour augmenter les pensions de ses employés qui sont déjà à leur retraite, ou considère-t-il le rapport comme un chiffon de papier émanant du comité mais qui n'a aucun poids en ce qui le concerne?

Monsieur L'Orateur, c'est là une question d'une extrême importance. Elle est liée étroitement au problème des pensions des employés de la Fonction publique à leur retraite. Il nous a fallu 25 ans pour en arriver là: j'espère qu'il ne faudra pas tout ce temps pour faire reconnaître ce droit. Certes, comme en l'occurrence, nous avons parlé clairement par le truchement du rapport unanime du comité permanent—formé de députés de tous les partis—et par le truchement de la recommandation unanime de la Chambre des communes, il est grand temps que le CN respecte la volonté du Parlement à cet égard. Le ministre des Transports doit donc nous dire ou bien que le CN va se conformer à la décision, ou bien ce que le gouvernement entend faire pour l'y amener.

• (10.20 p.m.)

[Français]

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, je voudrais d'abord, en réponse à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, lui rendre hommage pour les efforts soutenus qu'il déploie à la Chambre relativement à l'augmentation des pensions consenties par la direction du Canadien National à ses employés. D'ailleurs, il ne fait aucun doute que tous les députés accordent le même intérêt à cette question et sont tous intéressés à ce que le sort

des employés du Canadien National soit amélioré, et ce dans le plus bref délai possible.

Le député est cependant très bien informé sur les recommandations faites par les membres du comité des transports et des communications et il connaît les conclusions de ce rapport qui a été adopté par la Chambre.

Le 23 octobre dernier, le ministre a informé l'honorable député qu'il avait transmis officiellement aux autorités du Canadien National les conclusions du comité, ainsi que la décision de la Chambre, qui avait adopté le rapport. La procédure normale a donc été suivie et je ne vois pas, à ce moment-ci, ce que nous pourrions ajouter de plus.

Sans doute, aurons-nous de nouveau l'occasion au comité ou ailleurs de discuter de cette question.

Éventuellement, les autorités du Canadien National exprimeront leurs intentions ou présenteront des propositions, à la suite des instances de l'honorable ministre. Il nous sera alors permis d'étudier cette question à son mérite et de reprendre la discussion selon les circonstances, en ayant toujours en vue les intérêts des personnes concernées.

Je voudrais signaler en passant à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre que, dans ma circonscription, il y a un très grand nombre d'employés et de retraités du Canadien National et, comme tous les députés, j'ai aussi hâte que lui de voir cette question traitée avec justice et équité.

Je ne puis ce soir donner de plus amples détails sur cette question, mais je pense que nous devrions bientôt obtenir d'autres renseignements après les instances qui ont été faites auprès des autorités du Canadien National par l'honorable ministre des Transports.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h. 24).